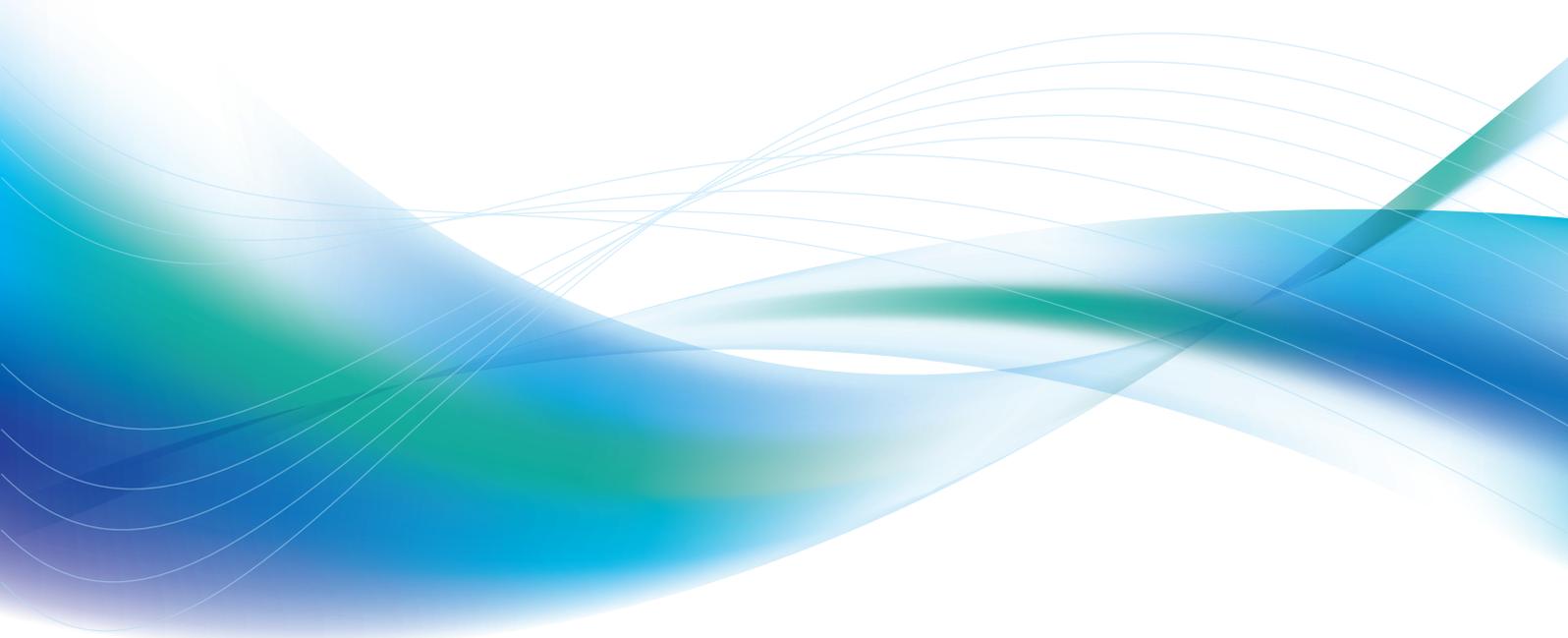


Inscription et Accord du Partenaire Indépendant



Bienvenue chez Stemtech !

En tant que partenaire vous disposez de plusieurs options pour vous inscrire. Veuillez consulter les informations ci-dessous avec votre parrain afin de choisir la meilleure option pour vos objectifs commerciaux. Votre parrain sera heureux de répondre à vos questions. Vous pouvez également contacter un de nos représentants du Service Clients Stemtech.

Ile Maurice

N° vert 0 800 200 258 • Email : dsmauritius@stemtech.com

Île de la Réunion6 avenue Théodore Drouet, Local 1 - ZAC 2000, 97460 Le Port
N° vert 0 800 08 71 35 • Email : dsreunion@stemtech.com**Options du partenaire indépendant****Kit de démarrage // 79,00 € (HT)****

- 1 SE2®
- 1 stylo
- 1 Guide du succès
- 1 Pochette, Guide de démarrage
- 1 Site internet personnalisé

Kit de promotion TeamBuilder // 252,00 € (HT)**

- 2 SE2®
- 2 StemFlo®
- 2 stylos

+

45 € Bonus de vente
72 € Bonus TeamBuilder
90 € Turbo Bonus TeamBuilder
jusqu'à 45 € Bonus équivalent

Kit de promotion Leadership // 802,00 € (TTC)**

- 5 SE2®
- 6 StemFlo®
- 4 stylos

+

90 € Bonus de vente
180 € Bonus TeamBuilder
90 € Bonus équivalent

• Conditions du programme TeamBuilder : l'offre du kit TeamBuilder est disponible seulement au moment de l'inscription. Le parrain doit avoir une commande automatique (Autoship) personnelle ou provenant d'un de ses clients VIP personnellement parrainés afin de se qualifier pour recevoir le bonus TeamBuilder.

• Règles concernant le site internet personnalisé : afin que les frais mensuels de 11,90 € TTC ne soient pas retirés, vous devez avoir une commande automatique, tous les mois, en plus de votre inscription avec le Kit TeamBuilder. Les Frais de mise en place du site internet personnalisé d'un montant de 155,42 € sont compris dans votre kit TeamBuilder.

** Prix HT Maurice, TVA de 15% plus 7€ de frais de dédouanement et transport en sus, merci de consulter la liste des prix pour les tarifs Métropole, Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane ou de contacter le bureau concerné.

Commande Automatique

Gagnez du temps en recevant vos produits livrés automatiquement à votre domicile tous les mois, en mettant en place une commande automatique (Autoship). Vous pouvez choisir de commencer à recevoir votre commande automatique le mois de l'inscription ou le mois suivant. En mettant en place une commande automatique, vous bénéficiez également des avantages suivants :

- Commandez facilement aux meilleurs prix ;
- Restez éligible aux bonus TeamBuilder ;
- Les points de volume comptent pour l'avancement et l'éligibilité au programme Lifestyle Leadership ;

Pour s'inscrire, c'est très simple !

1. Cochez la case "Oui, enregistrez-moi" dans la sélection commande automatique (Autoship) ;
2. Indiquez la quantité et quel(s) produit(s) vous souhaitez recevoir tous les mois ;
3. Choisissez de commencer votre commande automatique ce mois-ci ou le mois prochain.

(Note: Vous êtes éligible aux commissions du Programme Prosperity Bonus, si vous disposez d'une commande automatique et qu'un client ou partenaire de votre organisation dispose également d'une commande automatique.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Prénom :	Nom :
Tél. principal :	Tél. secondaire :
Email :	
Adresse :	
Code Postal :	
Ville :	Pays :
N° de sécurité sociale :	
Etat civil :	
Date de naissance :	Pays de naissance :
Département de naissance :	Ville de naissance :
Nom de l'entreprise :	
N° d'immatriculation de l'entreprise :	
Nom de l'entreprise :	
Nom de co-appliquant :	
N° de sécurité sociale du co-appliquant :	

INFORMATIONS SUR VOTRE PARRAIN

Prénom :
Nom :
Numéro d'identifiant (ID)
Adresse :
Téléphone :
Email

MÉTHODE DE PAIEMENT

<input type="checkbox"/> Mastercard	<input type="checkbox"/> Visa
N° de carte bancaire :	
Date d'expiration (MM/YY) :	
CVV : _____ (les trois chiffres de sécurité au dos de votre carte)	
Signature du détenteur de la carte :	
<input type="checkbox"/> Oui, merci de conserver ce numéro de carte de crédit dans mon dossier pour toute future commande.	

Les commissions sont directement versées sur votre carte bancaire. Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir renseigner les informations suivantes :

Nom de votre banque en France _____
Adresse _____
Code IBAN _____
Code BIC _____

OPTION D'INSCRIPTION

- Kit de démarrage - 79,00 €**
- Kit de Promotion TeamBuilder - 252,00 €**
- Kit de Promotion Leadership - 802,00 €**

Tous les applicants doivent acheter un kit de démarrage. Les autres choix sont optionnels.

** Les frais de livraison ne sont pas inclus mais vous serez remboursés si vous commandez ces kits le même jour que votre kit de démarrage.

** Prix Maurice, TVA de 15% plus 7€ de frais de dédouanement et transport en sus, merci de consulter la liste des prix pour les tarifs Métropole Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane ou de contacter le bureau concerné.

OPTIONS DE VOTRE COMMANDE AUTOMATIQUE (AUTOSHIP)

- Oui, j'accepte de mettre en place une commande automatique. Je comprends que Stemtech enverra automatiquement mes produits choisis ci-dessous une fois par mois et j'autorise Stemtech à se servir de ma carte de crédit indiquée sur ce formulaire pour débiter mon compte bancaire. Je comprends que je peux annuler ma commande automatique à tout moment. Merci d'indiquer ci-dessous les produits et quantités que vous souhaitez recevoir dans votre commande automatique.

_____ SE2®
 _____ StemFlo®
 _____ StemEnhance®
 _____ Wellness Pack

- Commencer ce mois-ci
- Commencer le mois Prochain
- Oui, merci de fournir un **SITE WEB STEMTECH PERSONNALISÉ**. Notez que le site web personnalisé est déjà inclus dans les kits de promotion TeamBuilder et Leadership

Nom d'utilisateur désiré pour le site Web (le mot de passe par défaut est le mot "stemtech"). Le nom d'utilisateur sera aussi votre identifiant pour accéder à votre Back Office.

www. _____ .stemtech.com

Je certifie être majeur et j'accepte les termes et conditions situés à la fin de l'application. Je comprends que j'ai le droit d'annuler mon compte Stemtech à tout moment, avec ou sans raison, en envoyant un email à la Société à l'adresse suivante :

dsmauritius@stemtech.com

Date et signature de l'appliquant

Date et signature du Co-appliquant

Merci d'envoyer ce formulaire par email à Stemtech dans les 24 heures après l'avoir rempli. Vous pouvez également l'envoyer par courrier à Stemtech, 6 avenue Théodore Drouet, Local 1 - ZAC 2000, 97460 Le Port. Vous pouvez annuler cette transaction à tout moment pendant les 3 premiers jours ouvrés suivant la date de la transaction. Merci de consulter les termes et conditions suivants.

Envoyez une première copie à Stemtech, 2 autres exemplaires doivent être conservés par les souscripteurs.

La Société Stemtech France SARL au capital de 5000 € dont le siège est situé 8 rue Ampère à Hoerd (67220), France, est inscrite au RCS de Strasbourg sous le numéro 534 774 773 (ci-après « Stemtech »). Stemtech commercialise dans le monde entier des compléments nutritionnels et alimentaires ainsi que des produits de sa gamme assimilés (ci-après les « Produits ») par le biais notamment d'un réseau de partenaires indépendants.

Vous (ci-après le « Partenaire ») souhaitez faire partie du réseau de partenaires indépendants de Stemtech. Stemtech et le Partenaire se sont rapprochés pour conclure le présent contrat de partenaire commercial indépendant (ci-après le « Contrat »). Aux termes de ce Contrat, Stemtech et le Partenaire (ci-après ensemble les « Parties ») ont convenu ce qui suit :

1. Objet du Contrat

Stemtech confie au Partenaire le droit non exclusif d'acheter les Produits Stemtech en vue de les présenter et les revendre auprès d'une clientèle de particuliers à leur domicile, sur leur lieu de travail ou dans tout autre lieu non habituellement destinés à la commercialisation, c'est-à-dire conformément à la législation mauricienne, et aux spécificités des autorisations obtenues pour l'exercice de cette activité. Le Partenaire participe également, par la présentation de l'activité de Partenaire Stemtech, au développement du réseau de vente à domicile de Stemtech.

2. Statut du Partenaire

Le Partenaire certifie être majeur, avoir la capacité de conclure un contrat commercial et n'avoir aucune interdiction d'exercer le commerce. Le Partenaire certifie avoir un statut lui permettant d'agir en qualité de Partenaire Stemtech conformément à la législation en vigueur dans son pays d'activité.

Le Partenaire devra fournir à Stemtech la preuve de son statut et de son inscription, ainsi que tout renseignement complémentaire demandé par Stemtech, en particulier sur sa situation au regard de la TVA. En cas de radiation ou de modification de son statut ou de son inscription, il devra immédiatement prévenir Stemtech. Un Partenaire ne peut conclure qu'un seul Contrat avec Stemtech. Il ne peut être lié directement ou indirectement à Stemtech par un autre contrat, par exemple en qualité d'associé, propriétaire, actionnaire, mandataire, directeur, salarié ou membre d'une structure quelconque, sous quelque forme que ce soit.

3. Durée

Le Contrat est conclu pour une période de un (1) an. Il se renouvelle ensuite par tacite reconduction pour une ou plusieurs périodes de un (1) an, sous réserve du paiement par le Partenaire à Stemtech des frais administratifs et de gestion annuels.

4. Compensation, obligations financières et rétractation

Au moment de la conclusion du Contrat, le Partenaire est tenu d'acheter un Kit de démarrage (vendu à prix coûtant). À compter de la signature du présent contrat, le Partenaire dispose d'un délai de 30 jours pour se rétracter par écrit et obtenir le remboursement intégral, dès lors qu'il les restitue dans leur état initial, des marchandises et des outils d'aide à la vente éventuellement acquis.

À l'issue de la première année, puis chaque année, il paye également des frais administratifs et de gestion annuels (ce montant, à prix coûtant, s'élève à 20 (vingt) euros en 2015). Le Partenaire est libre d'acheter les Produits quand il le souhaite. Les Produits sont vendus au Partenaire au prix « Distributeur ». Les conditions de rémunération du Partenaire sont décrites dans le document intitulé conditions et règles du Plan de compensation de Stemtech qui est joint en annexe au présent Contrat.

5. Assistance commerciale et parrainage

Dans le cadre d'une assistance commerciale et administrative, Stemtech mettra à la disposition du Partenaire des informations périodiques, techniques et commerciales, telles que des brochures, guides, lettres, fiches techniques sur les Produits, des invitations à des réunions et des formations ainsi que des informations spécifiques sur la législation concernant la vente à domicile et la déontologie professionnelle. En particulier, la Société établira pour le compte du Partenaire ses bulletins de précompte, qui vaudront facture en vertu d'un mandat express du Partenaire conféré par le présent Contrat, relevés de commissions, et lui fournira des informations statistiques commerciales. Le Partenaire peut parrainer de nouveaux partenaires dans les pays où Stemtech est représenté en se conformant aux règles établies et recevra à ce titre une rémunération basée sur ses prestations de service d'animation et de formation en fonction de l'activité de ces partenaires. Ceci implique que le Partenaire doit former et animer effectivement son équipe, assurer un suivi régulier de leurs activités et informer ses partenaires sur leurs obligations légales.

6. Indépendance des Parties

Le Partenaire exerce son activité en toute indépendance et sans aucun lien de subordination avec Stemtech dont il n'est ni le salarié, ni le mandataire, ni l'agent, ni l'associé. Il détermine seul le temps qu'il consacre à l'exécution du Contrat ainsi que ses objectifs financiers, sans avoir à rendre compte. Le Partenaire doit se conformer à ses obligations juridiques d'inscription auprès des diverses administrations fiscales, en particulier en matière de TVA et d'impôts sur ses revenus, le cas échéant à ses obligations sociales. Il prendra en charge l'intégralité de ses frais professionnels. Le Partenaire déclare avoir obtenu les autorisations requises auprès des autorités compétentes Mauriciennes et s'engage à fournir les documents justificatifs à Stemtech sur demande de celle-ci.

7. Achat des Produits

Le Partenaire devra acheter les Produits Stemtech exclusivement à Stemtech France au tarif en vigueur au moment de la commande des Produits. Le Partenaire est libre de fixer le prix de vente des Produits à ses clients. Stemtech communique toutefois au Partenaire une liste de prix de vente conseillés à titre purement indicatif.

Stemtech s'engage à honorer les commandes du Partenaire sous trente (30) jours. Stemtech n'est pas responsable de retards ou d'inexécution de livraisons dus à des ruptures d'approvisionnement, à des événements hors du contrôle de Stemtech (comme la grève ou la défaillance de ses fournisseurs ou transporteurs) ou des cas de force majeure. Stemtech se réserve la possibilité de refuser des commandes de Produits d'importance anormale ou excessive en comparaison avec les ventes habituelles du Partenaire en particulier en application de l'article 9 ci-dessous.

Stemtech se réserve le droit de modifier ses Produits ou sa gamme de Produits et ses tarifs. Stemtech en informera le Partenaire, et indiquera ce type de mise à jour sur son site Internet.

Le règlement des Produits se fait à la commande, par carte bancaire, ou par virement bancaire. Les Produits sont livrés à l'adresse indiquée par le Partenaire qui devra s'acquitter des frais de port.

8. Transfert de propriété et des risques

Stemtech se réserve expressément la propriété des Produits livrés jusqu'à l'encaissement définitif et intégral du prix de vente et des intérêts, frais et accessoires auprès du Partenaire. Le transfert des risques portant sur les Produits aura lieu au moment de la livraison des produits au Partenaire.

9. Stocks

Le Partenaire s'engage à adapter ses achats de Produits à ses niveaux réels de vente et à ne pas acheter de Produits en quantités excessives par rapport à ses ventes habituelles. En particulier, le vendeur doit avoir vendu au minimum 50% de sa commande précédente, avant de passer sa commande suivante. De même, pour accéder aux commissions d'animation le Partenaire devra réaliser un minimum de ventes mensuelles, conformément au plan de compensation.

10. Respect de la réglementation

Le Partenaire respectera la réglementation applicable à son activité et respectera notamment les dispositions applicables en matière de protection et d'information des consommateurs concernant la vente à domicile. Le Partenaire n'est pas autorisé à vendre les produits en boutique.

Il est interdit au Partenaire d'abuser de la faiblesse ou de l'ignorance d'une personne, de lui faire des allégations, fausses, exagérées ou mensongères, sur les propriétés des Produits ou sur la promesse de gains illusoire ou de la soumettre à une contrainte quelconque pour lui vendre des Produits ou pour obtenir son adhésion ou son maintien dans le réseau de Stemtech.

Le non-respect de la réglementation par le Partenaire pourra entraîner, outre des sanctions pénales, la résiliation immédiate du Contrat pour faute.

Le Partenaire s'engage à utiliser, aux fins de présentation des Produits ou de l'activité de Partenaire, exclusivement les informations contenues dans les documents édités par Stemtech. Il est obligatoire pour le Partenaire d'utiliser les modèles type de documents destinés à la vente, et les documents de présentation de Stemtech, dans le cadre de son activité.

Toute documentation créée par le Partenaire devra être soumise, validée et acceptée préalablement par la Société. Le non-respect de cette disposition constituera un manquement grave au présent contrat.

Le Partenaire s'engage à communiquer à la société toute infraction pénale dont il aurait connaissance dans le cadre de son activité.

Le Partenaire doit conserver le bon de commande pendant une durée de 10 ans.

Afin qu'elle puisse s'assurer du respect de la réglementation par le Partenaire, à première demande de la société, le Partenaire doit communiquer à la société un échantillon de documents consommateurs qu'il a fait signer aux consommateurs finaux. Cet échantillon ne peut excéder (dix) 10% des documents annuels.

11. Responsabilité

Le Partenaire est personnellement et directement responsable de son activité et renoncera à engager la responsabilité de Stemtech, des sociétés qui lui sont affiliées, des fournisseurs, du personnel de Stemtech, de ses actionnaires ou associés (ci-après collectivement appelés « les affiliés ») et indemnisera Stemtech et tout tiers pour toute perte, responsabilité, dommages, frais, y compris les frais d'avocat et les frais de procédure, amendes, pénalités ou autres dépenses découlant de tout acte, toute omission ou conduite non autorisée du Partenaire, notamment des manquements à son statut, le non-respect de la réglementation applicable, le non-respect de la réglementation protectrice des consommateurs.

12. Image et réputation

La présentation des Produits, de l'opportunité Stemtech et du plan de rémunération de Stemtech auprès des clients et du réseau du Partenaire devra être conforme à la documentation fournie par Stemtech que le Partenaire s'interdit de modifier sans l'autorisation préalable et écrite de Stemtech.

Toute utilisation du nom, des marques, des photos ou des logos de Stemtech ou de ses fournisseurs, sur tout support ou dans tout média est interdite sauf autorisation préalable, expresse et écrite de Stemtech. Le Partenaire reconnaît et accepte expressément que des photos ou des vidéos du Partenaire peuvent être prises pendant des présentations, des interventions et des séminaires organisés par Stemtech, des distributeurs ou autres partenaires et que ces photos et ces vidéos puissent être utilisées dans des publications internes et/ou externes et sur le site internet de Stemtech. Dans le cadre des dispositions du Code de la propriété intellectuelle, une autorisation préalable devra toutefois le plus souvent être demandée au Partenaire.

13. Site Internet

Lors de ses visites, le Partenaire peut faire une démonstration du processus de commande en ligne sur le site internet de Stemtech. La création ou l'utilisation par le Partenaire d'un site Internet, autre que les sites officiels de Stemtech ou des sites virtuels qui lui auraient été confiés pour la vente ou la promotion des produits Stemtech ou le parrainage d'autres partenaires est soumise à l'autorisation préalable de Stemtech. Stemtech pourra dans ce cas demander au Partenaire de se conformer aux règles de communication internes de Stemtech. En aucun cas le Partenaire ne devra indiquer ou faire croire au visiteur qu'il s'agit d'un site Internet exploité ou utilisé par Stemtech.

14. Données personnelles

Le Partenaire accepte que Stemtech ou des tiers utilisent les informations personnelles qu'il a transmises à Stemtech pour la gestion des commandes, l'animation commerciale, le développement de ses affaires, le paiement de ses commissions et, le cas échéant, pour le traitement de ses cotisations sociales conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Ces informations seront transférées en dehors de l'Union européenne (vers les États Unis) conformément aux clauses contractuelles types approuvées par la Commission européenne. Le Partenaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles le concernant qui s'exerce sur demande écrite adressée à Stemtech Réunion, 6 Avenue Théodore Drouet Local 1 - ZAC 2000 97460 Le Port ou par email à l'adresse dsmauritiu@stemtech.com.

Lors de son inscription le Partenaire a la possibilité d'accepter que ses informations personnelles du Partenaire, notamment son adresse email et son numéro de téléphone portable, (i) puissent être utilisées par Stemtech pour des opérations de prospection commerciale (par exemple : lettre d'information, invitations diverses, offres pour les produits Stemtech) et (ii) puissent être communiquées par Stemtech à des clients ou des prospects qui souhaiteraient contacter le Partenaire pour obtenir des informations sur les produits Stemtech et les conditions de vente des Produits Stemtech.

15. Non concurrence, pratiques déloyales et confidentialité

Le Partenaire est indépendant et libre d'exercer toute autre activité à la condition que cette activité ne soit pas directement concurrente de celle de Stemtech.

Toute tentative par le Partenaire de détourner à son profit ou au profit d'un tiers des partenaires, des distributeurs ou des salariés de Stemtech sera considérée comme un acte de concurrence déloyale susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du Contrat pour faute sans préjudice de la possibilité pour Stemtech de demander l'octroi de dommages et intérêts.

Le Partenaire s'interdit de divulguer ou d'utiliser toute information confidentielle qui lui aurait été confiée ou toute information concernant le savoir-faire de Stemtech, ses fournisseurs ou partenaires. Le Partenaire s'engage à exécuter le Contrat de bonne foi et à respecter les principes de bonne foi et de loyauté dans les relations contractuelles avec Stemtech et avec les autres partenaires du réseau de distribution de Stemtech et s'interdit toute pratique déloyale vis-à-vis de Stemtech, des Produits ou du réseau de distribution de Stemtech.

16. Résiliation du Contrat

Dans le cas des contrats Partenaires, chaque Partie peut résilier le Contrat à tout moment sous réserve d'adresser à l'autre Partie un préavis écrit de trente (30) jours par lettre recommandée avec accusé de réception. À défaut de paiement des frais d'administration et de gestion annuels à la date anniversaire du Contrat (sauf si le Partenaire a opté pour un paiement automatique annuel), Stemtech aura la faculté de considérer le Contrat comme résilié du fait du Partenaire dans un délai de trente (30) jours après envoi d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'absence de toute exécution du Contrat pendant une période de quatre (4) mois consécutifs, sans motif légitime, Stemtech aura la faculté de considérer le Contrat comme caduque et résilié du fait du Partenaire dans un délai de trente (30) jours après envoi d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception. Concernant les contrats Partenaires, il est expressément convenu entre les Parties que si la résiliation intervient pour l'une des causes visées ci-dessus, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due à l'autre partie au titre de cette résiliation.

Le Contrat pourra être résilié de manière immédiate et de plein droit si l'une des Parties manque gravement à ses obligations contractuelles ou si la conduite du Partenaire est de nature à nuire à la réputation de Stemtech sous réserve d'adresser une mise en demeure de remédier à la situation dans un délai de huit (8) jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ces cas, Stemtech pourra demander au Partenaire des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi du fait de la violation du Contrat. Si le Contrat est résilié ou annulé pour quelque cause que ce soit, le Partenaire devra cesser son activité et perdra tous ses droits en tant que Partenaire, pour lui-même et l'ensemble du réseau qu'il anime.

À la rupture du contrat par le Partenaire, Stemtech reprendra l'ensemble des matériels de formation et aides à la vente, acquis au cours des douze (12) derniers mois en état de revente ou d'utilisation, et les créditera au Partenaire sur la base du coût réel d'acquisition net réduit d'une somme à la charge du vendeur qui ne peut dépasser 10% du coût réel d'acquisition net.

Seront donc déduites notamment les commissions perçues par le Partenaire sur l'achat de ces produits et tous avantages qui auraient été obtenus à raison de l'achat de ces matériels. Dans ce cas, les éventuels bonus et commissions payés aux membres du réseau du Partenaire sur des matériels ayant été remboursés au Partenaire du fait de la résiliation du Contrat seront déduits des rémunérations dues aux membres du réseau du Partenaire.

17. Cession du Contrat

Le Contrat est conclu intuitu personae et ne pourra être cédé ou transféré par le Partenaire. À défaut, Stemtech pourra résilier le Contrat de manière immédiate pour faute et réclamer des dommages et intérêts au Partenaire. Toutefois, Stemtech pourra librement céder ou transférer le Contrat à une société appartenant au groupe Stemtech.

18. Annexes au Contrat

Le Contrat comprend le présent Contrat, les conditions et règles du Plan de compensation Stemtech et les politiques et procédures qui font partie intégrante du Contrat. Le Partenaire reconnaît en avoir préalablement pris connaissance et les accepte.

19. Modifications

Le Contrat pourra être modifié sous réserve de l'accord des Parties. Dans ce cas, Stemtech en avisera le Partenaire par lettre ou courrier électronique au moins trente (30) jours à l'avance. L'envoi de commandes ou l'acceptation de recevoir des commissions ou bonus après la notification par Stemtech de ces modifications seront considérés comme une acceptation de la part du Partenaire. En cas de désaccord, le Partenaire doit le notifier à Stemtech par écrit dans un délai de trente (30) jours à compter de l'entrée en vigueur de la modification. À défaut, le Contrat modifié s'appliquera entre les Parties.

20. Droit applicable et litiges

Le Contrat est soumis au droit français. Tous les litiges auxquels le présent Contrat pourrait donner lieu en ce qui concerne sa validité, son interprétation et son exécution seront de la compétence exclusive des tribunaux du lieu du siège social de Stemtech.

Toutefois, les Parties s'engagent à respecter une procédure préalable de conciliation. La partie réclamante devra adresser sa réclamation par écrit à l'autre partie et les Parties devront rechercher de bonne foi entre elles, dans les trente (30) jours suivants l'envoi de la réclamation, un accord amiable. À défaut d'accord, les dispositions du premier alinéa du présent article en matière de compétence territoriale s'appliqueront.

Signature du Partenaire Stemtech

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Nom, prénom : _____

Date : _____

Signature : _____